

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2024
À 19H30****POINT n°XX****Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents - Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique**

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-neuf du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 23/02/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.*

Étaient Présents

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – T.LHUILIER – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND (jusqu'à 21h58) – L.DESCOLAS.

Représentés :

E. LANDA par H.BATT-FRAYSSE
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.SARNIGUET par A.GUILLOUX
C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

L.CUIR par C.HOURIEZ
S.LEGRAND par V.DEZ (à partir de 21h58)
C.VARLET par B.BONNAIN

Absent : -**Madame Elisabeth MARTIN est nommée Secrétaire de séance****Vu** le Code général des collectivités territoriales ;**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**Vu** la Loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 15 ;**Vu** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;**Vu** le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;**Vu** l'avis du comité social territorial en date du 08 février 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé ci-après les besoins de la collectivité qui ont nécessité la création et/ou la mise à jour de plusieurs emplois permanents relevant des catégories hiérarchiques A, B et C et qu'il n'a pas toujours été possible de pourvoir ce poste par un agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire :

Ainsi, en raison des missions à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pouvant excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six ans, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Mis en ligne le 12/03/2024 à 18h23

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2024

Application agréée E-legalite.com

DECIDE

Article 1 :

Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents (voir tableau en annexe) relevant des catégories hiérarchiques A, B ou C pour une durée déterminée de trois ans renouvelables une fois ou à durée indéterminée.

Article 2 :

Précise que réglementairement, certains emplois ne sont pas concernés par le dispositif.

Article 3 :

Que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif concerné.

Monsieur Le Maire est chargé de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

VOTE à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 11 mars Deux mil Vingt-Quatre.

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le
- Et de la publication, le

12 MARS 2024

12 MARS 2024



Christophe BUHOT
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 12/03/2024 à 18h23

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Annexe à la délibération n°XX du 29 février 2024 portant sur les postes concernés

Libellé du poste	Ouvert sur le cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Nombre poste ouvert
Agent Accueil Mairie	Adjoint Administratif	TNC 17h50/hebdo	0.5
Agent de Restauration et Entretien	Adjoint Technique	Temps complet	10
	Adjoint Technique	TNC 31h50/hebdo	0.9
Agent Polyvalent Restauration et Entretien	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Entretien Espaces Verts	Adjoint Technique	Temps complet	4
Agent Polyvalent Espaces Verts	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Polyvalent Espaces Verts Voirie Marché	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Polyvalent Espaces Verts Voirie Propreté	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Polyvalent Bâtiments Référent Plomberie	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Polyvalent Bâtiments Référent Électricité	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Polyvalent Bâtiments Référent Peintre	Adjoint Technique	Temps complet	1
Agent Technique	Agent de Maîtrise	Temps complet	1
Appariteur	Adjoint Technique	Temps complet	1
Assistant Administratif	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Assistant Administratif Petite Enfance	Adjoint Administratif	TNC 17h50/hebdo	0.5
Assistant Administratif Service Enfance	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Assistante du Maire / Affaires Générales	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Assistante Services Techniques	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Assistante Finances	Adjoint Administratif	Temps complet	2
ATSEM (Faisant fonction)	Adjoint Technique	Temps complet	7
Chargée de Communication Graphique et Numérique	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Coordonnateur Petite Enfance RAM/LAEP	Attaché Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet	1
Directeur Adjoint Services Ressources	Rédacteur	Temps complet	1
Directeur Service Ressources	Attaché	Temps complet	1
Directeur Services Techniques	Ingénieur	Temps complet	1
Educateur Sportif	Educateur des APS	TNC 20h/hebdo	0.57
Gardien des Equipements Sportifs	Adjoint Technique	Temps complet	2
Gestionnaire Marchés Publics	Rédacteur	Temps complet	1
	Technicien		
Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur	Temps complet	1
	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Instructeur des autorisations d'urbanisme et du suivi du Développement Economique de la Ville	Rédacteur	Temps complet	1
	Adjoint Administratif		
Menuisier	Adjoint Technique	Temps complet	1
Officier d'Etat Civil	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Opérateur Maintenance Véhicule	Adjoint Technique	Temps complet	1
Ouvrier Maintenance Bâtiments	Adjoint Technique	Temps complet	1
Régisseur de recettes	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Responsable CCAS	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Responsable CTM	Agent de Maîtrise	Temps complet	1
Responsable Espaces Verts Voirie Propreté	Agent de Maîtrise	Temps complet	1
Responsable Maintenance Bâtiments	Technicien	Temps complet	1
Responsable Office	Agent de Maîtrise	Temps complet	1
Responsable Pôle Citoyen	Adjoint Administratif	Temps complet	1
Responsable Service Enfance, Jeunesse et Sport	Rédacteur	Temps complet	1
Technicien Voirie Réseaux Environnement	Technicien	Temps complet	1
Technicien Voirie Réseaux Environnement	Agent de Maîtrise	Temps complet	1
TOTAL NOMBRE DE POSTE OUVERT			64.47

Mis en ligne le 12/03/2024 à 18h23

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803972-20240312-CH_20240229